

HISTOIRE DU PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES

A partir du XV^e siècle, le siège des institutions judiciaires est définitivement fixé dans la ville du Château.

La justice à LIMOGES ne quittera plus ce quartier jusqu'à nos jours. Depuis **1551**, le Palais de Justice était attenant au côté Nord de l'église Saint Michel des Lions (bâtiment massif, presque cubique avec au rez-de-chaussée les prisons du Roi, au-dessus les Salles d'audience.)

En 1553, les Présidiaux de France (Tribunal d'Appel et aussi juridiction de 1^{ère} instance) remplacent la Sénéchaussée. En **1777** un nouveau bâtiment est construit (Présidial actuel). Les cachots pratiqués dans le bâtiment longeant la rue des Fossés (rue Adrien Dubouché) et la rue des prisons donnent un aspect lugubre, à l'ensemble, juste d'étroites lucarnes grillagées laissaient entrer un peu

LES LIEUX DE JUSTICE APRES LA REVOLUTION

LE PRESIDIAL

En 1808 : création d'une Cour d'Appel : **la Cour Impériale**. **De 1811 à 1813** d'importants travaux de réparation et d'aménagement sont entrepris pour recevoir les divers services judiciaires.

Mais le bâtiment tombe peu à peu en ruine et est trop petit.

En 1837, un projet est présenté pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, près la Place d'Aine.

LES PRISONS

En 1810, Napoléon crée les **Maisons Centrales de Dé-tention**.

Celle de LIMOGES fut terminée en 1814 dans l'abbaye bénédictine (anciennement des Augustins), que l'on peut situer entre l'avenue des Bénédictins et la gare. Le portail à grand cintre servait de perspective à la porte Tourny. . On employa pour sa construction des matériaux provenant de l'ancienne abbaye de Grandmont.

En 1872, elle est devenue une caserne.

* Les prisons de l'ancien Présidial ne furent évacuées qu'après l'achèvement de la « Prison Cellulaire Départementale » (maison d'arrêt actuelle) au Champ de Foire, commencée en **1851** sur les plans de l'architecte M. BOULLEE et terminée en 1856 sous la direction de Monsieur FAYETTE.

Elle peut contenir 150 détenus dont 96 en cellules. Elle est constituée de plusieurs corps de bâtiments. Neufs préaux occupent les côtés des trois ailes.

LE PALAIS DE JUSTICE : PLACE D'AINE

La première pierre est posée le dimanche 29 juillet **1838**. (il y a 180 ans)

Le bâtiment est édifié sur les plans de l'architecte BOULLEE sur 2136 m² de terrain concédé gratuitement pour la majeure partie par la ville de LI-MOGES et pour le surplus par les particuliers expropriés.

Le 2 novembre **1846** : transfert de la Cour Impériale.

Les tribunaux civil et de commerce, les parquet et greffe y furent installés le même jour. Un escalier monumental conduit de la place au péristyle et donne accès à la salle des pas-perdus.

A gauche, on trouve la conciergerie et le Parquet du Tribunal de Première Instance et à droite le Tribunal de Commerce.

En face à droite et à gauche, respectivement la salle d'assises et la salle du Tribunal Civil. Elles sont séparées par une cour intérieure qui mène au jardin d'Orsay.

LE PALAIS DE JUSTICE : P

Dans la salle des Pas-Perdus : deux grands escaliers conduisent aux greffes, au Parquet du Procureur Général, aux chambres de la Cour d'Appel et à la bibliothèque qui renferme de précieux ouvrages consultés tant par le Barreau que par les magistrats.

Remarques :

Les greffes à l'entresol sont trop bas de plafond.

Au sous-sol sont disposés des bûchers, plusieurs calorifères (pour les différents services), deux fosses d'aisance, un escalier de service qui monte jusqu'aux combles.

A l'époque, ce bâtiment est décrit comme « une villa italienne accolée à un portique grec aux proportions démesurées, aux ornements disparates ».

On lui trouve un aspect lourd et massif.

Le fronton attend toujours le bas-relief symbolique de la Justice. Cependant, on doit reconnaître que cet édifice a un certain effet décoratif sur la Place d'Aine qu'il domine.

Les services de la Justice y sont assurés convenablement, H.DUCOURTIEUX en 1896 remarque cependant que « si l'aménagement du Palais de Justice laisse voir de vastes salles d'audience, par contre les greffes, eux sont sans vue et sans lumière, des cellules à tuberculeux » et regrette qu'il n'ait pas été construit avec un deuxième étage qui aurait « donné des greffes plus spacieux et mieux aérés, des salles de lecture, de conférence... »

Depuis les années 1860, les frères ARDANT sont tout à fait séduits par le Palais de Justice, construit en très beau granit et notent que le fronton attend toujours le bas-relief.

En 1864, le fronton est enfin décoré des attributs de la Justice par le sculpteur FERRU de LIMOGES.

A cette époque, la Place d'Aine est attrayante avec ses étalages de bouquinistes et de marchands de bric à brac, ses squares et la statue de GAY-LUSSAC (œuvre de MILLET inaugurée en 1890)

PLACE D'AINE

Au fil des années, le Palais de Justice a vécu bien des aménagements :

*A l'origine la salle des pas-perdus était ouverte sur le jardin d'Orsay. Les 2 ailes ne furent reliées que 30 ans après le déménagement et le bâtiment fut alors complètement fermé.

Puis création d'une galerie à l'étage reliant les deux ailes du bâtiment sur le jardin d'Orsay (projet de 1878) pour couvrir la terrasse qui les sépare (galerie reliant la bibliothèque aux deux chambres du Conseil de la Cour d'Appel pour établir une communication facile et indispensable).

Du jardin d'Orsay on peut voir encore les anciennes ouvertures.

En dessous de cette galerie, étaient aménagées la bibliothèque et la salle de conférence des avocats, des infiltrations rendaient cet espace inhabitable.

* travaux d'agrandissement du Palais de Justice

En juillet 1968 commencent les travaux de surélévation de l'édifice au-dessus de la façade, sur les plans de l'architecte M.PORTEJOIE, qui se terminent en 1970.

« Celle-ci laisse intact le fronton et ne nuit pas à l'ordonnement de l'ensemble » (article du Populaire du Centre).

En même temps, des aménagements intérieurs sont réalisés, des locaux sont aménagés au rez-de-chaussée du passage d'Orsay. (Geôles pour les détenus, service de l'état civil et pièces à conviction)

Dans la salle des Pas-Perdus des bureaux clos de vitres sont installés.

Les logements des concierges vont être regroupés dans la partie surélevée.

Dans l'aile gauche, des bureaux du greffe sont aménagés dans la surélévation.

Mais malgré cet agrandissement les locaux sont très rapidement trop exigus. D'autres solutions vont être envisagées, ce sera le début de la création des « **annexes du Palais de Justice** »

* **délocalisation du Tribunal pour Enfants et du Bureau d'Aide Judiciaire**

En novembre 1977, ces services sont transférés dans un immeuble au 66 boulevard Gambetta.

Cette situation ne sera que provisoire. Dès 1990 il sera occupé par le Greffe du Tribunal de Commerce, il y restera jusqu'à son transfert 18 place Winston Churchill.

* **acquisition de l'Immeuble FAURE**

Situé à côté de la Maison d'Arrêt, 23 Place Winston Churchill, il s'agit d'une maison bourgeoise dont l'aménagement est confié à l'architecte Nicole GUENEGOU. Les travaux pour la restauration de l'immeuble débutent en 1986.

L'inauguration a lieu **le 21 décembre 1989**. Les services du Tribunal pour Enfants, le Bureau d'Aide Judiciaire et le Juge de l'Application des Peines y sont transférés.

Le dernier étage sera occupé à partir du 14 janvier 1992 par la Chambre de la famille.

* **rénovation de la salle des pas-perdus**

Les travaux sont confiés à l'architecte bordelais Bertrand MAZIERE. Ils commencent en **août 1991** et dureront pratiquement une année.

Le sol (avec chauffage intégré) est refait en granit limousin. Tous les éléments en pierre du décor sont décapés et les murs sont ornés de peintures à l'italienne. L'éclairage entièrement repensé est plus approprié et plus « convivial ».

* **achat de l'immeuble Gambetta**

En 1997, il a fallu reloger le Tribunal d'Instance dont le bail de 99 ans, dans des locaux à l'arrière de la Mairie, prenait fin.

Cet immeuble, 11 Boulevard Gambetta, a été rénové et inauguré le **24 octobre 1997**.

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle y a été transféré.

* **création d'un Guichet Unique de Greffe en 1998, place d'Aine**. Lieu d'accueil, où le justiciable peut obtenir des renseignements sur des procédures et faire des actes de la compétence à la fois de la Cour d'Appel, du Tribunal de Grande instance et du Tribunal d'Instance .

* **les archives**

En juillet 2000, un local est loué rue Turgot pour stocker les archives des différentes juridictions.

*** Nouvelle annexe : 4 rue Monte-à-Regret**

En mai 2004, face à de nouvelles réformes, un autre immeuble, en location, doit être consacré à la Justice .

Vont y être transférés les services de l'Aide Juridictionnelle, la Première Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance, les délégués du procureur et deux étages vont être réservés au SAR (Service Administratif Régional) qui était précédemment à côté des Halles.

*** Ouverture de la Maison de la Justice et du Droit (M.J.D) :** située à Beaubreuil, 38 Rue Rhin et Danube elle est **inaugurée en 2006**, elle accueille dans ses locaux les justiciables à la recherche d'un renseignement juridique mais également des associations, les conciliateurs de justice qui y tiennent des permanences.

*** Nouvelle annexe : rue Ferdinand Buisson**

A partir du 1^{er} janvier 2010, en raison de la réforme de la carte judiciaire entraînant la fermeture des Tribunaux d'Instance du ressort au 31 décembre 2009, il a fallu envisager un agrandissement du Tribunal d'Instance et louer un nouveau local 24 rue Ferdinand Buisson pour y installer une partie des services. Ce local ne sera pas ouvert au public, l'accueil, les renseignements et les audiences se tiendront toujours 11 boulevard Gambetta.

Au fil des siècles, les lieux où la justice a été rendue à LIMOGES, se sont toujours révélés trop exigus, soit du fait de l'augmentation des affaires, soit du fait des réformes judiciaires ;

Pour rendre la justice dans des conditions acceptables pour les justiciables, pour les magistrats et les fonctionnaires la seule réponse a été de délocaliser certains services.

La construction de la cité judiciaire prévue de longue date s'est achevée en 2016 après 3 ans de travaux. Le projet confié à l'Agence Nicolas Michelin et Associés insiste sur l'entrée de la lumière dans les bureaux comme au centre du bâtiment. Le **13 juin 2016** ouverture au public du Tribunal de Grande Instance et du Tribunal d'Instance ainsi que du tribunal de Commerce.

La surface au sol est de 5900 m2. Le bâtiment est entièrement sécurisé, il comprend 4 salles d'audience connectées et diverses autres salles , un accueil unique (SAUJ) Les locaux sont lumineux et fonctionnels.

Dominique CHARLES, greffier réserviste.